

R A P P O R T
A N N U E L
2 0 0 6

SICTOMU



Au-delà de l'obligation légale de publier ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers, l'objectif de la diffusion la plus large possible de ce document est multiple.

Il s'agit tout d'abord de rendre compte aux contribuables de l'utilisation de leurs deniers en expliquant en détail la réalité du service rendu et de son coût. Il faut aussi dans le même temps rendre transparent et accessible l'ensemble des données connues qui composent le service. Je souhaite ensuite que ce rapport facilite l'échange et la comparaison avec nos différents partenaires et les autres collectivités compétentes en la matière pour avancer ensemble dans le domaine. Le SICTOMU est l'une des collectivités qui s'est résolument engagée dans cette voie de la transparence des coûts avec, en particulier, l'ADEME et ADELPHE.

Enfin ce rapport est là pour susciter remarques, interrogations et questionnement par l'ensemble des citoyens. Le débat public est une étape importante et nécessaire pour l'appropriation par chacun de la gestion des déchets.

Je vous invite à lire attentivement ce document qui met en relief notamment l'évolution importante du SICTOMU en 2006 :

- la collecte en bacs individuels avec son impact environnemental fondamental (fabrication de compost) ;*
- le développement des colonnes enterrées avec l'intégration urbaine d'un équipement dédié aux déchets ;*
- le développement des points de tri pour les rapprocher des usagers ;*
- la mise en œuvre d'une démarche qualité afin de toujours améliorer le service rendu ;*
- la concrétisation du projet de construction des bâtiments administratifs et techniques selon les normes HQE (Haute Qualité Environnementale).*

Bonne lecture, vos questions sont les bienvenues sur notre site internet : www.sictomu.org > contacts.

*Daniel Roux,
Président du SICTOM de la région d'Uzès.*

Préambule.....	3
1. Indicateurs techniques	
1.1. Périmètre et organisation des services.....	4
1.2. Collecte.....	5
1.2.1. Collecte des déchets provenant des ménages.....	5
1.2.2. Collecte des déchets ne provenant pas des ménages.....	13
1.3. Traitement des déchets ménagers et assimilés.....	15
1.3.1. Quai de Transfert à Argilliers.....	15
1.3.2. Nature des traitements et valorisation.....	15
1.4. Mesures de prévention.....	16
1.4.1. Règle d'hygiène et de sécurité.....	16
1.4.2. Formations.....	16
1.4.3. Mises aux normes des équipements de collecte.....	16
1.5. Actions de communication.....	17
1.5.1 Sensibilisation du public scolaire.....	17
1.5.2 Sensibilisation des usagers ménagers.....	17
1.5.3 Sensibilisation des usagers non ménagers.....	18
1.6. Propreté et nettoyage.....	19
1.7. Emploi.....	19
2. Indicateurs financiers	
2.1. Modalités d'exploitation du service d'élimination.....	20
2.2. Bilan financier annuel.....	20
2.2.1. Dépenses du service.....	20
2.2.2. Prestations.....	22
3. Synthèse	
3.1. Présentation générale du service.....	23
3.2. Événements marquants en 2006.....	23
3.3. Synthèse Générale.....	24
Annexes	
Tableaux de bord : Bilan tonnage 2006 - Collecte des ménages.....	26
Tableaux de bord : Bilan tonnage 2006 - Collecte des professionnels.....	27
Tableaux de bord : Bilan tonnage 2006 - Déchetteries.....	28
Tableaux de bord : Synthèse 2006.....	31
Tableaux de bord : Comparaison tonnages 2006-2005.....	32



Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2224-5, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

La loi dite Barnier du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, met l'accent sur la transparence et l'information des usagers.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a publié un décret (n°2000-404 du 11 mai 2000) qui définit le contenu minimal de ce rapport. Ainsi, l'annexe du décret fixe une liste d'indicateurs techniques et financiers devant obligatoirement y figurer.

Aussi, ce rapport contient des indicateurs techniques et financiers qui doivent contribuer à mieux faire connaître les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles le service public d'élimination des déchets s'exécute.

Les indications présentes dans ce rapport sont d'ordre technique et financier ; elles ont pour vocation de présenter l'ensemble des activités de l'année du SICTOMU.

1. INDICATEURS TECHNIQUES

1.1. Périmètre et organisation des services

Le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région d'Uzès (SICTOMU) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui regroupe 34 communes qui lui ont délégué leurs compétences de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.



4

L'ensemble des usagers a accès aux services de collecte des ordures ménagères, aux points de tri et peut obtenir un composteur individuel.
Accès au service de déchetteries : Six déchetteries sont accessibles aux usagers des communes, dont celles à Uzès, Fournès et Lussan qui sont gérées par le SICTOMU.

1.2. Collecte

1.2.1. Collecte des déchets provenant des ménages

1.2.1.1. Population desservie

COMMUNE	POPULATION		VARIATION	POPULATION DGF*
	1990	2002**		
Aigaliers	314	390	24,20 %	451
Argilliers	121	194	60,33 %	207
Arpaillargues & Aureilhac	672	799	18,90 %	1 031
Bastide d'Engras (la)	180	192	6,67 %	232
Belvezet	150	211	40,67 %	280
Bruguière (la)	188	184	-2,13 %	250
Castillon du Gard	818	1 005	22,86 %	1 085
Collias	758	852	12,40 %	1 041
Flaux	241	270	12,03 %	320
Foissac	226	338	49,56 %	395
Fons sur Lussan	134	175	30,60 %	244
Fontarèches	148	194	31,08 %	244
Fournès	592	755	27,53 %	790
La Capelle et Masmolène	323	375	16,10 %	430
Lussan	365	408	11,78 %	577
Montaren et St Médiars	1 099	1 262	14,83 %	1 335
Pougnadoresse	131	165	25,95 %	194
Pouzilhac	373	438	17,43 %	462
Remoulins	1 780	2 017	13,31 %	2 066
St Bonnet du Gard	379	675	78,10 %	760
St Hilaire d'Ozilhan	628	650	3,50 %	714
St Hippolyte de Montaigu	101	118	16,83 %	143
St Laurent la Vernède	537	600	11,73 %	681
St Maximin	631	640	1,43 %	723
St Quentin la Poterie	2 298	2 784	21,15 %	2 916
St Siffret	660	915	38,64 %	1 139
St Victor des Oules	195	219	12,31 %	255
Sanilhac Sagriès	688	835	21,37 %	910
Serviers & Labaume	311	359	15,43 %	412
Uzès	7 955	8 386	5,42 %	8 775
Vallabrix	310	344	10,97 %	375
Vallérargues	109	115	5,50 %	137
Valliguières	316	374	18,35 %	425
Vers Pont du Gard	1 118	1 504	34,53 %	1 700
TOTAL	24 551	28 742	17,07 %	31 699

* Population pour la Dotation Globale de Fonctionnement prise en compte dans le calcul de la TEOM (Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères).

** Population 1999 et recensements complémentaires de 2001 et 2002.

1.2.1.2. Organisation des collectes du RESTE

• Modes de collecte

A compter de février 2006, le SICTOMU a collecté le RESTE (RESidus des Tris Effectués) en bacs individuels sur l'ensemble du territoire. Pour certains sites particuliers et certains écarts, des bacs de regroupement ont été maintenus. Au 31/12/2006, la répartition des contenants était la suivante :

Récipients	Nombre	Litrage	% (litrage)
Bac ménages 120 L	9 734	1 168 080	41,8
Bac pro 120 L	183	21 960	0,8
Bac ménages 240 L	3 182	763 680	27,4
Bac pro 240 L	145	3 800	1,2
Composteur 325 L	167	54 275	1,9
Bac pro 360 L	731	263 160	9,4
Bac ménages 360 L	603	217 080	7,8
Composteur 575 L	468	269 100	9,6
TOTAL	15 213	2 792 135	100

Le RESTE est également collecté en colonnes enterrées en centre ville dans les communes suivantes : Montaren St Médiers, St Maximin, St Quentin la Poterie, St Siffret et Uzès.

• Fréquences de collecte

Les ménages sont collectés en C1* sur tout le territoire ; les collectifs, les professionnels de bouche et les cantines scolaires sont collectés en C3.

1.2.1.3. Organisation de la collecte sélective

• Modes de collecte

Le mode de collecte choisi par le SICTOMU pour la collecte sélective du verre, des papiers-cartonnettes et des emballages ménagers est l'apport volontaire. L'ensemble de la population est concerné, soit 28 742 habitants (d'après le recensement de 1999 et les recensements complémentaires).

• Fréquence de collecte et données

Matériaux	Basse saison ¹	Moyenne saison ²	Haute saison ³
Journaux/papier/cartons	C1	C2	C3
Verre	C1	C2	C3
Emballages	C1	C2	C3

¹ Novembre à mars - ² Avril, mai, septembre, octobre - ³ Juin, juillet et août

• Résultats de collecte sélective

Matériaux	Quantité collectée (t)		
	2005	2006	Evolution
Verre	993	1 229	24 %
Journaux/papier/cartons	723	1 107	53 %
Emballages	200	443	121 %
TOTAL	1 917	2 779	45 %

* C1 : 1 collecte par semaine - C2 : 2 collectes par semaine - C3 : 3 collectes par semaine.

• Répartition du nombre de points de tri dans les communes

COMMUNE	Colonnes aériennes			Colonnes enterrées			Total Col.	P. de Tri	Population	Ratio*
	Verre	Papier	Emballages	Verre	Papier	Emballages				
Aigaliers	2	2	2	-	-	-	6	2	390	195
Argilliers	1	1	1	-	-	-	3	1	194	194
Arpaillargues & Aureilhac	3	3	13	-	-	-	9	3	799	266
Bastide d'Engras (la)	1	1	1	-	-	-	3	1	192	192
Belvezet	2	2	2	-	-	-	3	1	211	106
Bruguière (la)	1	1	1	-	-	-	3	1	184	184
Castillon du Gard	3	3	4	-	-	-	10	3	1 005	335
Collias	3	3	4	-	-	-	10	3	852	284
Flaux	1	1	2	-	-	-	4	1	270	270
Foissac	1	1	1	-	-	-	3	1	338	338
Fons sur Lussan	1	1	1	-	-	-	3	1	175	175
Fontarèches	1	1	1	-	-	-	3	1	194	194
Fournès	5	4	4	-	-	-	13	5	755	151
La Capelle et Masmolène	2	2	2	-	-	-	6	2	375	188
Lussan	3	3	3	-	-	-	9	3	408	136
Montaren et St Médiars	5	4	4	2	2	2	19	6	1 262	210
Pougnadoresse	1	1	1	-	-	-	3	1	165	165
Pouzilhac	1	1	1	-	-	-	3	1	438	438
Remoulins	7	7	7	-	-	-	21	7	2 017	288
St Bonnet du Gard	3	3	3	-	-	-	9	3	675	225
St Hilaire d'Ozilhan	2	2	2	-	-	-	6	2	650	325
St Hippolyte de Montaigu	1	1	1	-	-	-	3	1	118	118
St Laurent la Vernède	2	2	2	-	-	-	6	2	600	300
St Maximin	3	3	3	-	-	-	9	3	640	213
St Quentin la Poterie	5	5	5	1	1	1	18	6	2 784	464
St Siffret	3	3	3	-	-	-	9	3	915	305
St Victor des Oules	1	1	1	-	-	-	3	1	219	219
Sanilhac Sagriès	2	2	2	-	-	-	6	2	835	418
Serviers & Labaume	3	3	3	-	-	-	9	3	359	120
Uzès	20	16	14	3	3	3	59	24	8 386	349
Vallabrix	2	2	2	-	-	-	6	2	344	172
Vallérargues	1	1	1	-	-	-	3	1	115	115
Valliguières	2	2	2	-	-	-	6	2	374	187
Vers Pont du Gard	4	4	4	-	-	-	12	4	1 504	376
TOTAL	97	92	92	6	6	6	281	97	28 742	296

* Nombre d'habitants / Point de tri.

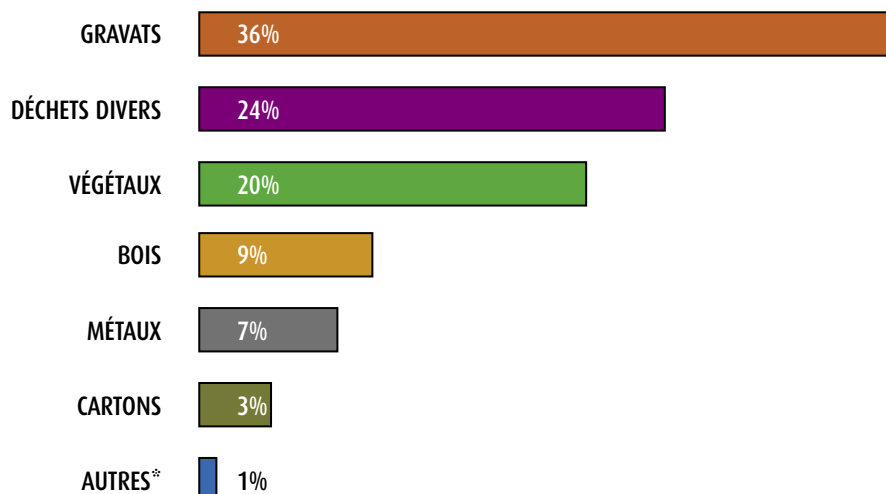
1.2.1.4. Déchetteries et collecte des encombrants

• Tonnages réceptionnés sur les 3 déchetteries

Matériaux	Quantité collectée (t)		
	2005	2006	Evolution
Bois	604	767	27 %
Cartons	282	245	-13 %
Déchets Divers	1 386	2 090	51 %
Déchets Verts	1 377	1 726	25 %
Gravats	2 788	3 013	8 %
Métaux	591	593	0 %
DMS*	20	21	5 %
Piles	2	3	50 %
Batteries	26	9	-65 %
DEEE**	42	62	48 %
Huiles	9	13	44 %
TOTAL	7 130	8 541	20 %

* Déchets Ménagers Spéciaux - ** Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

• Répartition des tonnages réceptionnés sur les 3 déchetteries par nature de déchets, pour l'année 2006



* DMS, piles, batteries, DEEE, bouchons, huiles.

• Fréquentation des déchetteries par les Usagers Ménagers et les Usagers Non Ménagers (UNM)



• **Zones d'influence des déchetteries intercommunales du SICTOMU**

Le SICTOMU gère directement les déchetteries intercommunales situées à Uzès, Fournès et Lussan.

La provenance des passages dans les déchetteries est représentée dans le tableau ci-après.

COMMUNE	UZÈS	FOURNÈS	LUSSAN	LES 3 SITES	
	N. P. U. C.*	N. P. U. C.*	N. P. U. C.*	N. P. U. C.*	Ratio**
Aigaliers	100	-	-	109	0,2
Argilliers	246	4	-	250	1,2
Arpaillargues & Aureilhac	789	-	-	789	0,8
Belvezet	92	-	115	207	0,7
Castillon du Gard	358	620	-	978	0,9
Collias	1 093	2	-	1 095	1,1
Flaux	255	-	36	291	0,9
Foissac	12	-	-	12	0,0
Fons sur Lussan	-	-	925	925	3,8
Fontarèches	-	-	-	0	0,0
Fournès	20	1 850	-	1 870	2,4
La Bastide d'Engras	-	-	-	0	0,0
La Bruguière	16	-	8	24	0,1
La Capelle et Masmolène	144	-	-	144	0,3
Lussan	27	-	2 160	2 187	3,8
Montaren et St Médières	1 495	36	-	1 531	1,1
Pougnadoresse	-	-	-	0	0,0
Pouzilhac	-	-	-	0	0,0
Remoulins	178	2 030	-	2 208	1,1
St Bonnet du Gard	43	300	-	343	0,5
St Hilaire d'Ozilhan	28	1 630	-	1 658	2,3
St Hippolyte de Montaigu	141	-	-	141	1,0
St Laurent la Vernède	-	-	-	0	0,0
St Maximin	1 728	-	-	1 728	2,4
St Quentin la Poterie	2 069	4	6	2 079	0,7
St Siffret	1 342	-	3	1 345	1,2
St Victor des Oules	208	6	-	214	0,8
Sanilhac Sagriès	829	-	-	829	0,9
Serviers & Labaume	247	-	-	247	0,6
Uzès	7 109	6	70	7 185	0,8
Vallabrix	253	-	-	253	0,7
Vallérargues	2	-	560	562	4,1
Valliguières	34	195	-	229	0,5
Vers Pont du Gard	1 235	91	-	1 326	0,8
Montfrin***	-	2 324	-	2 324	0,8
TOTAL	20 102	9 098	3 883	33 083	

* N. P. U. C. : Nombre de passage d'usagers de cette commune

** Ratio : Nombre de passages d'usagers de cette commune / nombre d'habitants de cette commune (source DGF).

*** Montfrin : En convention avec le SICTOMU.

• **Communes hors de la zone d'influence des 3 déchetteries du SICTOMU desservies par une déchetterie**

Les habitants situés hors de la zone d'influence des déchetteries intercommunales du SICTOMU ont accès à une déchetterie gérée par une autre collectivité, grâce à des conventions établies entre les collectivités concernées et le SICTOMU. Celui-ci participe aux frais généraux des déchetteries, au prorata du nombre d'habitants concernés.

- Déchetterie du syndicat Garrigues Actives à Saint Marcel de Careiret :

COMMUNE	Nombre de passages 2005	% passages 2005	Nombre de passages 2006	% passages 2006	Evolution
La Bastide d'Engras	340	4 %	426	4 %	+37 %
La Bruguière	334	4 %	476	5 %	+42 %
Fontarèches	426	5 %	555	6 %	+30 %
Pougnadoresse	218	3 %	270	3 %	+24 %
St Laurent la Vernède	1 187	15 %	1 673	17 %	+41 %
TOTAL	2 305	32 %	3 400	35 %	+36 %

- Déchetterie de Connaux :

Pouzilhac : aucune donnée disponible.

- Déchetterie du SIVU de Choudeyrague à Garrigues Sainte Eulalie :

COMMUNE	Nombre de passages 2005	% passages 2005	Nombre de passages 2006	% passages 2006	Evolution
Aigaliers	139	1.5 %	181	2 %	+30 %
Foissac	aucune donnée en 2005 et 2006 sur le rapport du SIVU de Choudeyrague				

• **Communes hors de la zone d'influence, desservies par une collecte des encombrants**

Dans un souci d'égalité du service public pour tous les habitants des communes du territoire, un service de collecte des encombrants en porte à porte est organisé dans les communes éloignées d'une déchetterie. La fréquence moyenne est mensuelle ou bimensuelle.

Les communes concernées par la collecte des encombrants sont :

Flaux, La Capelle Masmolène, Saint Hippolyte de Montaigu, Saint Quentin la Poterie, Saint Victor des Oules, Vallabrix.

1.2.1.5. Réduction des flux

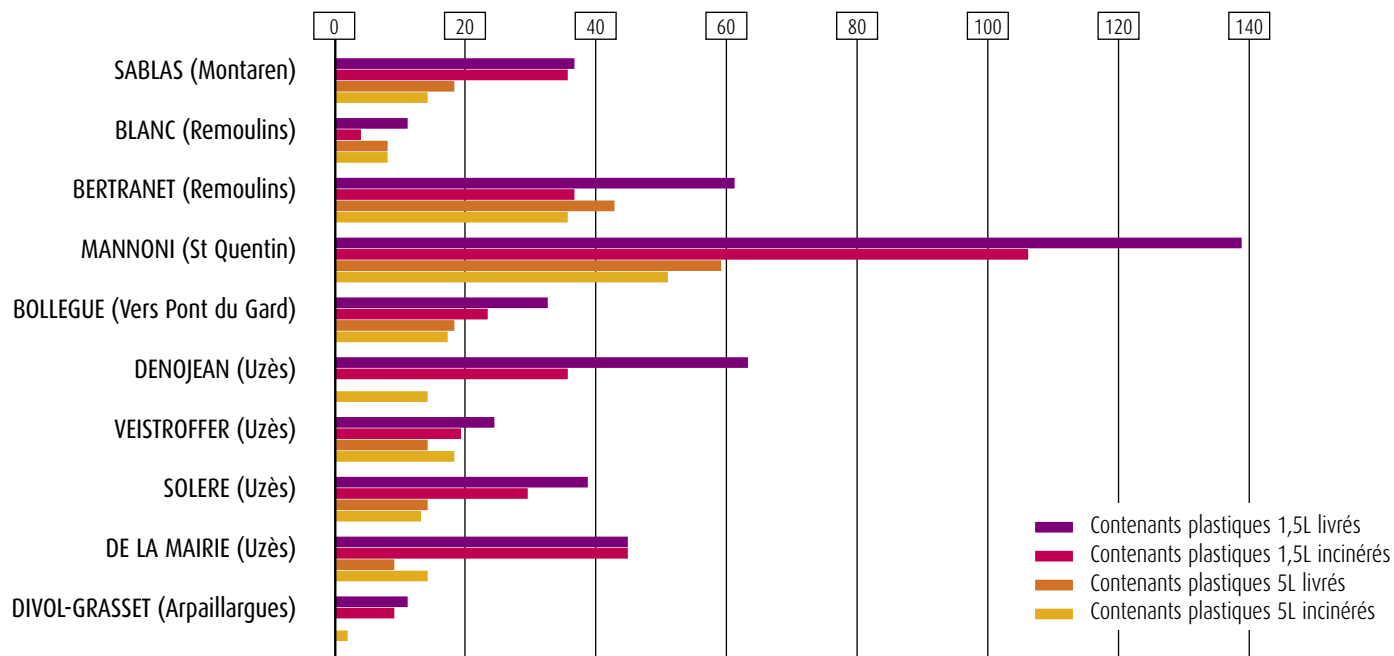
• **Les déchets piquants**

Une collecte des déchets piquants a été mise en place auprès des 10 pharmacies du SICTOMU. Elle permet de collecter les seringues et autres déchets piquants qui présentent des risques sanitaires pour le personnel de collecte.

En 2006, 625 contenants ont été livrés aux pharmacies [448 de 1,5 litres, 177 de 5 litres] et 509 contenants ont été collectés et traités dans une filière adaptée [331 de 1,5 litres, 178 de 5 litres].

Entre 2006 et 2005, le nombre d'emballages incinérés a augmenté de 37% pour les conteneurs plastiques de 1,5 litres et de 62% pour ceux ayant une capacité de 5 litres.

• Répartition du nombre d'emballages livrés et incinérés par pharmacie, en 2006 :



• Les bouchons

Une collecte des bouchons organisée par l'association le Lion's Club d'Uzès est relayée par le SICTOMU par l'intermédiaire de la déchetterie à Uzès.

En 2006, cette collecte a permis la valorisation de 2,6 tonnes de bouchons.

• Les cartouches d'encre

Une collecte des cartouches d'encre d'imprimante (jets d'encre et laser) est en place au siège du SICTOMU ainsi qu'à la déchetterie à Uzès depuis le début de l'année 2004. Elle a permis la collecte de 57 cartouches en 2006 (soit 4 fois moins qu'en 2005).

• Le compostage individuel

Engagé dans une démarche de valorisation maximale des déchets ménagers produits sur son territoire, le SICTOMU a mis en œuvre, depuis 2002, des actions pour assurer la collecte sélective et le compostage individuel.

Le compostage individuel permet la valorisation des déchets organiques, avec une économie maximale sur la collecte et le traitement. Mais cette pratique ne peut être encouragée qu'auprès des foyers possédant un jardin.

C'est ainsi qu'entre 2002 et 2006, 1 813 foyers se sont portés volontaires (contre une participation financière) pour obtenir un composteur, portant le taux d'équipement à 13.5% sur le territoire.

Le tableau de la page suivante indique le nombre et le type de composteurs pour chaque commune.

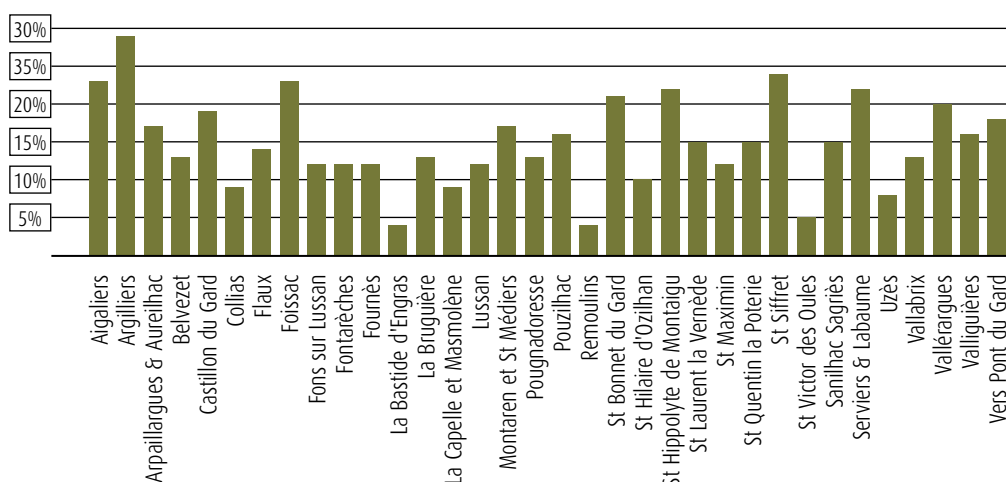
En 2006, 406 composteurs bois et 144 composteurs plastiques ont été livrés. Le SICTOMU a fait le choix de mettre à disposition 2 modèles de composteurs, l'un en bois d'un volume de 575 litres, traité en autoclave, l'autre en plastique recyclé d'un volume de 325 litres.

Chaque usager possédant un composteur a reçu des fiches de suivi et de conseils liées à la pratique de l'art du compostage. Ces documents de communication permettent d'assurer un suivi de la qualité du compost.

• Nombre et types de composteurs pour chaque commune :

COMMUNE	2002			2003				2004		2005		2006			TOTAL
	Bois 575	Plastique	Démeng'	Bois 575	Bois 375	Plastique	Démeng'	Bois 575	Plastique	Bois 575	Plastique	Bois 575	Plastique	Démeng'	
Aigaliers	-	-	-	16	8	1	-	2	-	1	-	16	4	-	48
Argilliers	9	7	-1	-	-	-	-	-	-	2	-	6	3	-	26
Arpaillargues & Aureilhac	33	18	-	1	-	-	-	5	2	1	1	10	4	-	75
Belvezet	-	-	-	-	-	-	-	4	-	3	-	4	2	-	13
Castillon du Gard	-	-	-	33	22	7	-	5	-	2	3	21	4	-	97
Collias	18	10	-	1	1	-	-	6	-	1	1	5	5	1	49
Flaux	10	5	-	-	-	-	-	3	-	-	-	3	1	-	22
Foissac	13	3	-	-	-	1	-	3	-	3	-	5	2	-	30
Fons sur Lussan	8	3	-	-	-	-	-	2	-	-	-	3	2	-	18
Fontarèches	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	8	2	-	11
Fourmès	-	-	-	9	13	5	-	1	-	2	-	4	4	-	38
La Bastide d'Engras	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	2	-	5
La Bruguière	-	-	-	8	3	2	-	-	-	-	-	5	-	-	18
La Capelle et Masmolène	-	-	-	8	3	7	-3	-	-	-	-	6	-	-	21
Lussan	-	-	-	9	8	8	-	1	-	-	-	14	4	-	44
Montaren et St Médières	35	26	-	-	-	3	-	8	2	-	-	12	9	-	95
Pougnadoresse	-	-	-	6	5	1	-	-	-	-	-	-	-	-	12
Pouzilhac	11	8	-	-	-	-	-	1	2	3	-	4	5	-	34
Remoulins	-	-	-	8	3	8	-	1	1	1	-	19	13	-	54
St Bonnet du Gard	10	19	-	2	1	-	-	3	-	-	-	14	5	-	54
St Hilaire d'Ozilhan	-	-	-	5	16	1	-	-	2	1	-	5	4	-	34
St Hippolyte de Montaigu	-	-	-	-	-	-	-	1	3	-	-	10	4	-	18
St Laurent la Vernède	-	-	-	33	6	4	-	8	1	1	-	8	1	-	62
St Maximin	15	17	-	-	-	2	-	3	-	-	-	12	1	-	50
St Quentin la Poterie	54	19	-	6	8	4	-	9	6	3	-	40	15	-	164
St Siffret	-	-	-	40	14	17	-	11	5	1	-	29	7	-	124
St Victor des Oules	-	-	-	-	1	-	-	-	1	1	-	4	-	-	7
Sanilhac Sagriès	24	14	-	-	-	2	-	1	-	1	-	12	2	-	56
Serviers & Labaume	15	5	-	7	3	3	-	-	-	-	1	10	1	-	45
Uzès	85	4	-	6	13	9	-	18	9	8	7	86	25	-	314
Vallabrix	-	-	-	8	4	5	-	1	-	-	-	3	-	-	21
Vallérargues	-	-	-	4	2	6	-	-	-	-	-	2	-	-	14
Valliguières	-	-	-	13	3	2	-	2	1	1	-	9	-	-	31
Vers Pont du Gard	-	-	-	34	24	17	-	3	-	1	-	14	13	-	106
TOTAL	340	202		257	161	115		103	35	37	13	406	144		1 813

• Représentation du taux d'équipement des foyers en composteurs individuels dans chaque commune :



1.2.2. Collecte des déchets ne provenant pas des ménages

1.2.2.1. La redevance spéciale

• Définition et cadre légal

Les communes ou leurs groupements sont tenus d'assurer l'élimination des déchets ménagers mais également des déchets non ménagers qui peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières.

La collectivité est donc libre de fixer ses obligations légales (caractéristiques et quantités des déchets, définitions des sujétions techniques particulières) qu'elle assurera dans le cadre du service public d'élimination.

La loi du 13 juillet 1992, qui fixe le cadre réglementaire de la gestion des déchets, rend obligatoire depuis le 1^{er} janvier 1993, pour les collectivités n'ayant pas institué la redevance générale (REOM), l'instauration de la redevance spéciale pour les déchets non ménagers.

Cette redevance spéciale correspond au paiement, par les producteurs de déchets non ménagers (artisanat, commerces, activités tertiaires, établissements publics), de la prestation de collecte et de traitement en fonction du service rendu.

Dans le cadre de l'évolution de la politique de gestion des déchets orientée vers l'optimisation du service de collecte et la maîtrise des coûts de gestion, le SICTOMU a choisi d'instaurer la Redevance Spéciale pour les déchets non ménagers.

Ainsi, le 16 décembre 2003, le Comité Syndical du SICTOMU a voté l'instauration de la redevance spéciale à compter du 1^{er} janvier 2004.

• Les modalités de mise en œuvre

Par délibération du 20/12/2005, le Comité Syndical modifie le champ d'application de la redevance spéciale.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2006 la redevance spéciale concerne toutes les activités et se décline en fonction du mode de collecte :

∴ Activités équipées de bac(s) individuel(s) :

La base de la tarification de cette redevance spéciale a été établie, par délibération du SICTOMU, à partir du coût annuel d'élimination au litre de déchets (collectés et traités) fixé à 0,035 € pour l'année 2006.

La tarification comprend :

- Le coût d'élimination = coût annuel d'élimination au litre X volume moyen annuel estimé. (Volume calculé en fonction du volume de conteneurs mis en place et de la fréquence de collecte).
- Le coût de location/maintenance = 0,07 € par litre de bac et par an.

∴ Activités situées en zones de colonnes enterrées :

La facturation est forfaitaire.

Le forfait annuel est basé sur le volume moyen produit par catégorie d'activité et la surface d'exploitation de l'activité, selon le tableau ci-dessous :

	Activités				
	Alimentaire		Autres commerces de détail, réparations et services personnels	Artisans, commerces d'antiquités et brocantes, services à dominante administrative	
	Restauration	Métiers de bouche		Plus de 5 salariés	Moins de 5 salariés
Volume annuel moyen	26 000 litres	15 600 litres	7 800 litres	< 5 200 litres	< 1 040 litres
Base forfaitaire €/an	910	546	273	182	37
Forfait pondéré €/an	910 x Sp /Smed	546 x Sp /Smed	273 x Sp /Smed	182 x Sp /Smed	37 x Sp /Smed
Abattement déchetterie	Déduction du montant facturé annuellement en déchetterie jusqu'à hauteur de 10 % du montant de redevance				

Sp : surface pondérée totale de l'établissement. Elle prend en compte la surface intérieure et la moitié de la surface extérieure (6 mois d'utilisation). Smed : surface médiane (valeur qui sépare en 2 effectifs égaux l'ensemble des surfaces de la catégorie). Base forfaitaire correspond au coût d'élimination du volume annuel moyen, sur la base du coût au litre d'élimination fixé à 0,035 euros.

• Les redevables de l'année 2006

Les établissements soumis à la redevance spéciale pour l'utilisation des services de collecte du SICTOMU pour l'année 2006 se répartissent de la façon suivante :

- 7 campings ;
- 239 producteurs équipés de bacs individuels ;
- 316 producteurs situés en zone de colonne enterrée et soumis au forfait.

• **La redevance spéciale représente pour l'année 2006 un montant de 412 516 € (soit 82% de plus que l'année précédente).**

• **La part des déchets non ménagers estimée**

Services	Quantité non ménager (t)	Quantité totale (t)	Ratio (%)
RESTE	2 357	7 967	29.6
Déchetteries	498	8 541	5.8
Total	2 855	16 508	17.3

Des outils de mesure permettront d'affiner ces données pour 2007.

1.2.1.2. Les collectes du verre et du carton

• Les cartons d'emballages

Considérant les volumes importants de cartons d'emballages issus des activités commerciales, le SICTOMU a décidé de mettre en place des collectes spécifiques hebdomadaires, dans les centres villes.

Ces collectes existaient en 2005 à Uzès et St Quentin la Poterie. En 2006, une autre tournée a été mise en place à Remoulins.

Ces collectes sont réalisées deux fois par semaine (mardi et vendredi) à Uzès et une fois (le vendredi) à St Quentin la Poterie et Remoulins.

• Le verre des restaurateurs et cafetiers

Une collecte spécifique du verre est assurée deux fois par semaine (lundi et vendredi), pour toutes les activités de restauration et débits de boissons du centre ville d'Uzès.

Ces collectes permettent de valoriser une part importante de cartons et de verre.

• Résultats moyens de collecte

Matériaux	Fréquence de collecte	Distance parcourue	Temps moyen de collecte
Verre	C2	25 km	2h30
Carton Uzès / St Quentin la Poterie	C2	30 km	2h00
Carton Remoulins*	C1	40 km	1h45

* Démarrage de la collecte fin octobre 2006

• Evolution des collectes auprès des commerçants

Type de déchet	Quantité collectée et traitée (t)		
	2005	2006	Evolution
Cartons	68	163	141 %
Verre	54	174	222 %
TOTAL	122	337	177 %

1.3.1. Quai de Transfert à Argilliers

Le SICTOMU utilise le quai de transfert situé à Argilliers et géré par Sud Rhône Environnement. Ce quai permet d'accueillir l'ensemble des déchets collectés par le SICTOMU : RESTE, verre, emballages, papier, déchets de déchetteries, déchets de professionnels.

Un gardien assure la gestion de ce quai. Un système de double pesée est mis en place. Les déchets sont transférés par le biais de neuf quais dans des caissons fermés après compactage pour le RESTE et les emballages.

1.3.2. Nature des traitements et valorisation

Unité de Traitement	Déchets Traités	Techniques Utilisées	Lieux
Centre de tri	<ul style="list-style-type: none"> • Papiers, journaux • Cartons • Emballages 	Valorisation matière = recyclage	• ECOVAL Beaucaire (30)
CET de classe 2	<ul style="list-style-type: none"> • RESTE • Déchets divers 	Stockage	• SITA Entraigues (84)
CET de classe 3	<ul style="list-style-type: none"> • Gravats 	Stockage	• BIOCAMA Juvignac (34)
Centre de compostage	<ul style="list-style-type: none"> • Végétaux 	Compostage	• ECOVAL Beaucaire (30)
Installation de traitement des déchets spéciaux	<ul style="list-style-type: none"> • DMS • Déchets piquants 	Incinération avec récupération d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> • SOLAMAT - Fos sur mer (13) • NOVERGIE - Vedène (84)
Installation de traitement	<ul style="list-style-type: none"> • Verre • Métaux • Bois • DEEE • Batteries • Piles 	Valorisation matière	<ul style="list-style-type: none"> • Verrerie du Languedoc - Vergèze (30) • GDE - Aubord (30) • SITA - Sud-Marguerittes (30) • Varray Parisis - Montpellier (34) • GDE - Aubord (30) • ACOOR Environnement - Cestas (33)

1.4. Mesures de prévention

1.4.1. Règles d'Hygiène et de sécurité

• Equipements de Protection Individuelle

Les agents chargés de la collecte du RESTE et des colonnes d'apport volontaire sont sensibilisés et formés régulièrement à l'importance du respect des consignes de sécurité.

Des Equipements de Protection Individuelle, c'est-à-dire des vêtements spécifiques destinés à les identifier de loin (de couleur voyante et avec des bandes réfléchissantes), leur ont été fournis. Ces vêtements doivent être portés en permanence.

• ACMO

Le SICTOMU a nommé un Agent Chargé d'assister et de conseiller l'autorité territoriale dans la Mise en Oeuvre de la prévention (ACMO) le 2 avril 2004.

Sa mission est d'assister et de conseiller l'autorité territoriale, auprès de laquelle il est placé, dans la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité pour :

- Prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents,
- Améliorer l'organisation et l'environnement du travail en adaptant les conditions de travail,
- Faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propre à les résoudre,
- Veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en ces matières ainsi qu'à la bonne tenue des registres de sécurité dans tous les services.

1.4.2. Formations

Des stages de formation intégrant les spécificités des risques et des moyens de prévention liés à la nature de l'activité de collecte du RESTE ont été proposés aux agents du SICTOMU.

- Gestes et postures : prévention des risques liés à l'activité physique. Cette formation, réalisée en 2006, a concerné 11 agents.
- Premiers secours. Cette formation, réalisée en 2006, a concerné 9 agents.

1.4.3. Mises aux normes des équipements de collecte

Dans le cadre de l'évolution de la réglementation des équipements de collecte, les bennes de RESTE sont mises en conformité. Des caméras, des cellules photoélectriques et des capteurs sont installés afin d'assurer la sécurité des agents de collecte.

1.5. Actions de communication

En 2006, une campagne de communication massive a été menée pour accompagner la mise en place de la collecte du RESTE en bacs individuels. Les actions menées habituellement ont également été poursuivies.

1.5.1. Sensibilisation du public scolaire

Pendant l'année scolaire, le public scolaire (élèves et enseignants) a été sensibilisé à travers plusieurs actions :

- Opération Brikkado
- Interventions en classe (en principe : 3 demies journées par classe, sur le thème du tri, du recyclage, de la protection de l'environnement et de l'éco-citoyenneté, en fonction des niveaux. Programme modifiable également selon la demande des enseignants)
- Compostage individuel au sein des écoles

Castillon du Gard - Maternelle à CM2	73 élèves
Castillon du Gard - Maison Familiale et Rurale	60 élèves
Saint Siffret - Maternelle à CM2	102 élèves
Uzès - Sainte Anne - CE2 à CM2	177 élèves
Uzès - Centre aéré	30 enfants
Uzès - Collège Lou Redounet - 3 ^{ème}	16 élèves
Vallabrix - Maternelle à CM2	32 élèves
Remoulins - Maternelle	75 élèves
Remoulins - Classes de 4 ^{ème}	42 élèves
Saint Bonnet du Gard	46 élèves
Saint Maximin	23 élèves
Arpaillargues & Aureilhac	Mise en place d'un composteur
TOTAL	676 élèves

1.5.2. Sensibilisation des usagers ménagers

Principaux acteurs et destinataires du service, plusieurs actions ont été menées :

- Diffusion de la Lettre du SICTOMU, lettre d'information publiée tous les six mois et envoyée depuis 2006 sous pli nominatif pour accroître son taux de pénétration dans les foyers et donc son impact.

Montant des subventions perçues pour cette action de communication :

- Le Conseil Général du Gard : 1 296€
- L'ADEME : 3 678€ (en attente - montant à percevoir sur 2007).
- 2^{ème} édition du festival TRI&Co, festival éco-culturel itinérant ayant pour objectif de sensibiliser les usagers au tri des déchets et au développement durable en général par le biais d'une approche artistique des déchets (sculpture, théâtre, musique, conférence, projection). Les nouveautés de la deuxième édition résident dans la mise en place d'une conférence (sur le thème de la réduction des déchets à la source) et d'une projection vidéo (de l'émission "Recyclage, tous responsables"). Cette édition s'est déroulée du 30 mai au 1^{er} juillet, sur les communes de Montaren-Saint Mediers, Collias, Lussan, Saint Quentin la Poterie et Vers Pont du Gard. Près de 1 000 personnes ont assisté aux différents événements.

Montant des subventions perçues pour cette action de communication :

- Le Conseil Régional du Languedoc Roussillon : 1 000€
- Le Conseil Général du Gard : 2 731€
- L'ADEME : 3 230.20€ (en attente - montant à percevoir sur 2007)
- La communauté de communes du Grand Lussan : 400€
- La communauté de communes du Pont du Gard : 1 206€

- **Mise en ligne du site Internet du SICTOMU www.sictomu.org** : présentation du SICTOMU, cadre général de la gestion des déchets, consignes de tri, prévention déchets, compostage individuel, déchets d'activités professionnelles, divers formulaires, moteur de recherche "où je jette...".

Montant des subventions perçues pour cette action de communication :

- Conseil Général du Gard : 2 000€ (en attente - montant à percevoir sur 2007)

- **Réunion publique sur le compostage individuel**, avec visite chez une personne composteuse.

- **Opération "chariot éco-citoyen"** dans le cadre de la Semaine de la réduction des déchets du 9 au 15 octobre. En partenariat avec l'Ademe, Carrefour Uzès et l'ADEIC (Association de Défense, d'Éducation et d'Information des Consommateurs), présentation d'un chariot "éco-citoyen" et d'un chariot classique, avec comparatif en terme de production de déchets et de coûts.

- **Habillage d'un nouveau camion grue** avec des visuels promouvant la collecte sélective.

Montant des subventions perçues pour cette action de communication :

- Le Conseil Général du Gard : 970€

- **Exposition** dans les communes volontaires pendant une semaine de vitrines et de panneaux informatifs sur le tri et le recyclage. Exposition réalisée par Sud Rhône Environnement et mise à disposition gracieusement auprès du SICTOMU.

- Pour accompagner la mise en place de la collecte en bacs individuels du RESTE, plusieurs documents de communication ont été réalisés :

- Courrier de présentation du changement de mode de collecte

- Enquête à domicile, avec proposition d'un composteur pour les personnes ayant un jardin. Réimpression des 8 fiches conseil compostage.

- Courrier d'annonce de la nouvelle collecte avec jours de collecte et mémo de jour de collecte.

- Mémo "4 gestes pour l'environnement" (2 versions : pour la collecte sélective en colonnes aériennes et collecte du RESTE en bacs individuels et pour la collecte sélective et du RESTE en colonnes enterrées), distribué en même temps que les bacs. Rappel des consignes de tri de la collecte sélective, de la déchetterie, du compostage et du RESTE.

- Adhésif rappelant les consignes de tri, apposé sur le couvercle des bacs.

Montant des subventions perçues pour cette action de communication :

- Le Conseil Général du Gard : 1 840€

Montant des subventions versé par Adelphe pour l'ensemble des actions de communication sur la collecte sélective : 5 000€.

1.5.3. Sensibilisation des usagers non ménagers

Les actions de communication destinées aux usagers non ménagers ont porté sur :

- La recondiction des labels Tri&Co, décernés pendant le festival, pour les usagers non ménagers participant activement à la collecte sélective.

- La rédaction d'une rubrique destinée aux professionnels sur le site Internet www.sictomu.org

- La parution d'un rédactionnel dans la presse locale pour rappeler les consignes de tri et les services aux professionnels du SICTOMU.

L'ensemble des actions de communication mené en 2006 a représenté un investissement initial de 86 317€ qui, après déduction des soutiens et subventions a représenté une charge nette de 60 204€ pour le SICTOMU, soit une dépense de 2.1 € par habitant.

1.6. Propreté et nettoyage

Une équipe est affectée notamment à l'entretien et au nettoyage de l'ensemble des colonnes aériennes et enterrées du SICTOMU.

1.7. Emploi

EMPLOIS	NOMBRE AU SICTOMU
Administration Générale	2
Communication	2
Direction	1
Maintenance	2
Gestion des Professionnels	1
Technique	25
Déchetteries	6
Qualité	1
TOTAL EQUIVALENT TEMPS PLEIN	40

• Effectif par statut :



- Fonction publique territoriale - Titulaires
- Fonction publique territoriale - Stagiaires
- Contrats de droit privé (contrats aidés)
- Contrats de droit public

2. INDICATEURS FINANCIERS

2.1. Modalités d'exploitation du service d'élimination

	REGIE	Délégation	Titulaire du marché
COLLECTE	RESTE	x	
	Verre	x	
	PJRM	x	
	Emballages	x	
	Encombrants	x	
	Cartons	x	
	Bois	x	
	Végétaux	x	
	Gravats	x	
	DMS	x	
	DEEE	x	
	Métaux	x	
TRAITEMENT	Transport RESTE	SRE	Delta Recyclage
	Transport déchetterie	SRE	Provence recyclage
	Stockage RESTE et Encombrants	SRE	SITA
	Valorisation Verre	SRE	Verreries du Languedoc
	Tri PJRM	SRE	Delta Recyclage
	Tri Emballages	SRE	Delta Recyclage
	Valorisation métaux	SRE	Delta Recyclage
	Valorisation cartons	SRE	Delta Recyclage
	Valorisation bois	SRE	Granulats de la Crau
	Valorisation végétaux	SRE	Granulats de la Crau
	Stockage gravats	SRE	BIOCAMA
	Incinération DMS	SRE	Solamat-Merex
	DEEE	SRE	Varray-Parisi
	Déchets piquants	PACADEM	PACADEM

2.2. Bilan financier annuel

2.2.1. Dépenses du service

2.2.1.1. Montant global annuel

Montant du résultat de l'année 2006 (section de fonctionnement) : 3 549 011 €.

Service considéré	Quantité (t)	Coût total*	Coût/tonne
RESTE	7 967	1 632 608	204.93
Collecte sélective (inclus également la collecte et le traitement des cartons et verres provenant des professionnels ainsi que l'achat des composteurs)	3 116	302 567	97.10
Déchetteries (inclus également la collecte des encombrants et le transport et le traitement des Déchets d'Activité de Soins)	8 541**	908 065	106.32
Propreté et Nettoyage		183 407	
Communication		86 317	
Administration générale		436 049	
Global	19 623	3 549 011	180.86

* Coût net pour l'ensemble de l'élimination des déchets produits sur le territoire.

** Quantités collectées par le service de déchetterie géré par le SICTOMU (à Uzès, à Fournès et à Lussan).

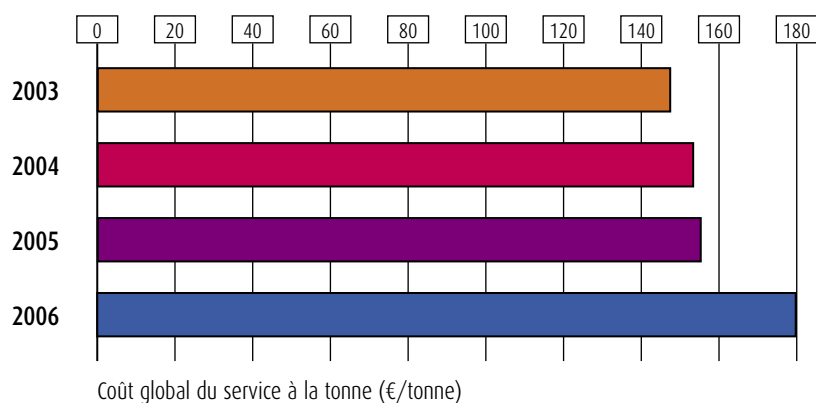
• Commentaires

• Le coût à la tonne de traitement des déchets tous matériaux de déchetterie a augmenté de 47% entre 2005 et 2006 et les déchetteries de Fournès et de Lussan ont fonctionné 6 mois de plus en 2006 qu'en 2005.

• Le coût de la part du RESTE a très nettement diminué en raison de la baisse de tonnage et de la baisse du coût de traitement.

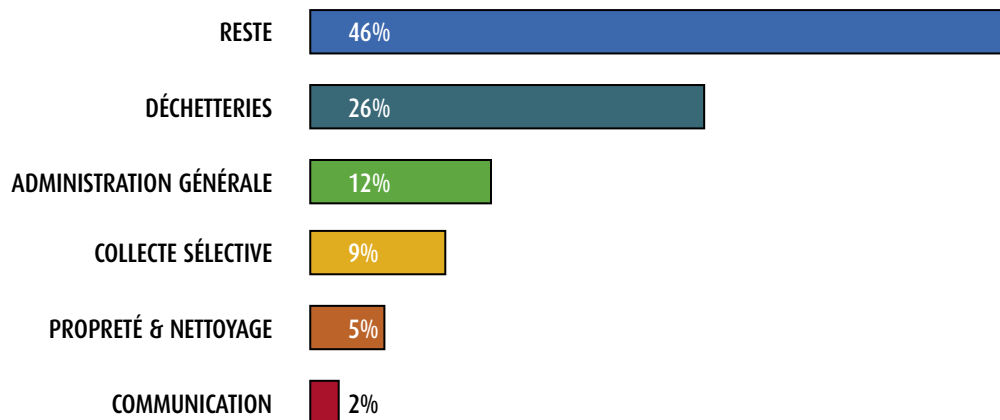
• Le coût à la tonne de la collecte sélective a chuté de 31%. L'écart avec le coût à la tonne du RESTE demeure alors plus important.

• Evolution du coût global des déchets ces 3 dernières années :



2.2.1.2. Représentation des dépenses liées aux déchets

• Répartition des coûts d'élimination 2006 par service :



2.2.1.3. Modalités de financement (section de fonctionnement)

NATURE DU FINANCEMENT DU SERVICE	2005	2006	Évolution
Paiement des prof. en déchetterie	13 722	14 354	5 %
Redevance spéciale	226 115	412 516	82 %
Subventions	3 705	26 113	605 %
Remboursement divers	133 918	143 867	7 %
Participation des habitants	2 710 929	2 756 413	2 %
TOTAL	3 088 389	3 353 263*	9 %

* L'écart entre les dépenses (p. 20) et les recettes ci-dessus provient de la dotation aux amortissements.

2.2.2. Prestations

2.2.2.1. Prestations de collecte et de traitement

Montant annuel des prestations d'élimination des déchets piquants confiées à une entreprise sous contrat : 3 636 €TTC.

2.2.2.2. Prestations de transport et de traitement

La compétence de traitement, incluant également le transport des bennes depuis le quai de transfert ou les déchetteries vers les centres de traitement, des déchets ménagers et assimilés, a été déléguée au syndicat Sud Rhône Environnement (basé à Beaucaire). Les marchés de services liés aux traitements sont donc passés en son nom, la prestation est refacturée au SICTOMU en fonction du tonnage traité.

Pour l'année 2006, les coûts de traitement et de transport pour l'ensemble des déchets collectés se décomposent de la manière suivante :

- **Le RESTE (RESidus des Tris Effectués)**

Déchets	Prestataire de service	Lieux de traitement	Coût (€/t)
RESTE	SITA	Entraigues (84)	59,19

Le coût du traitement du RESTE, ramené à la tonne, a diminué de 28 % entre 2005 et 2006, en raison notamment de la prise en charge des déchets par le centre de valorisation des déchets à Beaucaire.

- **La collecte sélective**

Déchets	Prestataire de service	Lieux de traitement	Coût (€/t)
Emballages	ECOVAL 30	Beaucaire (30)	-167.58
Papiers, journaux, cartonnettes	ECOVAL 30	Beaucaire (30)	37.50
Verre (dont verre prof.)	Verreries du Languedoc	Vergèze (30)	-21.08

	Coût (€/t)
Coût global Collecte sélective	-10.46

Le coût du traitement de la collecte sélective, tous matériaux confondus, est passé de -18€/t à -10€/t en raison notamment de la baisse du prix de rachat du verre.

- **Les déchets réceptionnés sur les 3 déchetteries présentes sur le territoire du Sictomu**

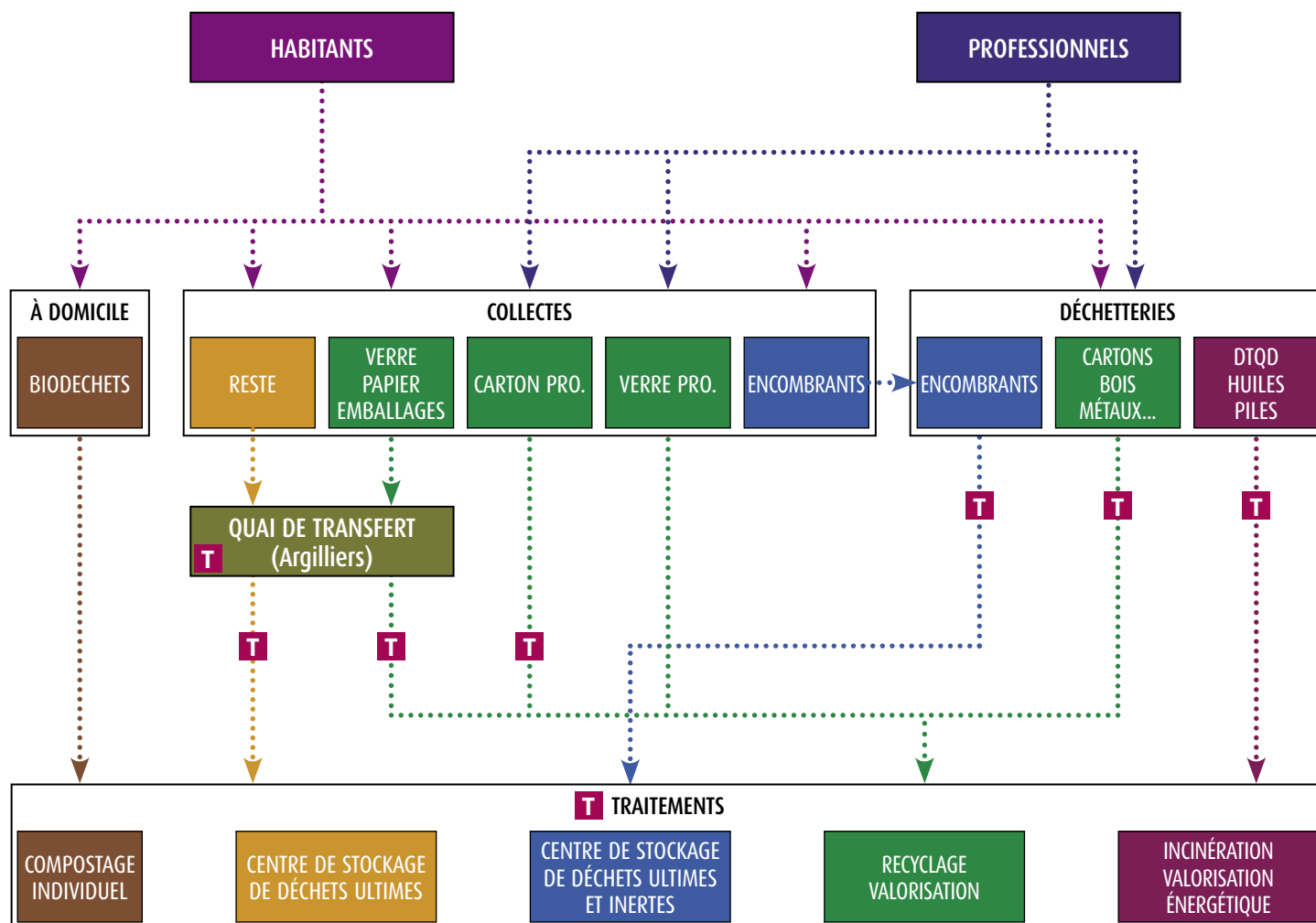
Déchets	Prestataire de service	Lieux de traitement	Coût (€/t)	Évolution
Métaux	GDE	Aubord (30)	-84.86	
Cartons (dont cartons provenant des prof.)	ECOVAL 30	Beaucaire (30)	36.90	-29 %
Encombrants	SITA	Entraigues (84)	87.91	-6 %
Végétaux	ECOVAL 30	Beaucaire (30)	82.66	81 %
Bois	SITA	Marguerittes (30)	63.26	33 %
Gravats	BIOCAMA	Garons (30)	16.83	-10 %
DMS	SOLAMAT Merex	Rognac (13)	630.65	-40 %
DEEE	Varray-Parisi	Montpellier (34)	490.27	-8 %
Batteries	GDE	Aubord (30)	-41.95	-22 %

	Coût (€/t)
Coût global Déchetteries	68.16

Calcul effectué à partir des tonnages par matériau (cf. annexes).

Le coût du traitement des déchets tous matériaux confondus amenés en déchetteries, ramené à la tonne, a augmenté de 47 % entre 2005 et 2006, en raison de l'augmentation du coût de traitement des végétaux et du bois.

3.1. Présentation générale du service



T La compétence transport et traitement des déchets ainsi que l'exploitation du quai de transfert ont été déléguées à SRE.

3.2. Événements marquants en 2006

- **RESTE**
 - Mise en place de la collecte en bacs individuels du RESTE sur tout le territoire.
 - Implantation de colonnes enterrées pour le RESTE : Montaren et Saint Médiers, Saint Maximin, Saint Quentin la Poterie, Saint Siffret, Uzès.
- **Collecte Selective**
 - Implantation de la deuxième tranche de colonnes enterrées sur Montaren Saint Médiers, Saint Quentin la Poterie, Uzès.
- **Communication**
 - Mise en ligne du site internet du SICTOMU www.sictomu.org.
 - Habillage du camion grue pour la promotion de la collecte sélective.
- **AUTRES**
 - Lancement d'une démarche qualité au sein du SICTOMU en vue d'une certification ISO 9001.

3.3. Synthèse générale

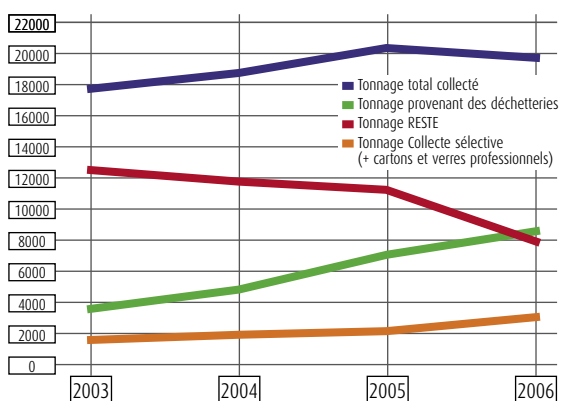
LE SICTOMU

- 34 communes - 28 742 habitants - Habitat de type rural.
- Service réalisé en régie.
- Mode de financement du service : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et la Redevance Spéciale.
- Effectif : 40 personnes (33 aux services techniques et 7 aux services administratifs).
- Collecte sélective des déchets depuis 2003, en points d'apport volontaire : 3 flux collectés dans des colonnes de tri.
- Ces déchets sont apportés en centre de tri pour permettre leur recyclage (valorisation matière).
- Nombre de colonnes de tri : 281 colonnes soit un point de tri pour 296 habitants.
- 3 déchetteries : Uzès, Fournès et Lussan.
- Collecte des déchets d'activités de soins dans 10 pharmacies réparties sur le territoire (prestation déléguée).
- Collecte du RESTE en bacs individuels de 120, 240 et 360 L. Ces déchets sont enfouis dans des Centres de Stockage de classe 2.
- Nombre de bacs individuels : 15 213 unités.
- 13.5% des foyers sont équipés en composteurs individuels.

INDICATEURS TECHNIQUES

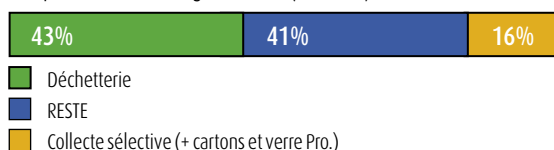
COLLECTE

- Evolution des tonnages collectés depuis 2003.

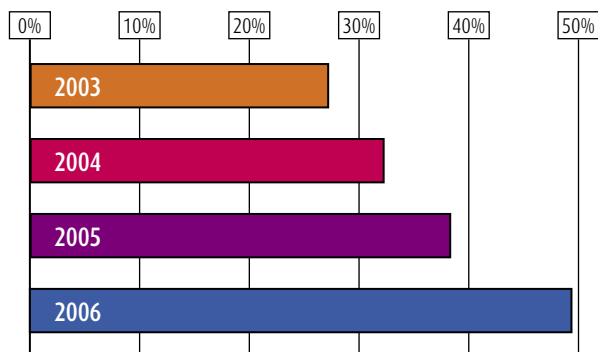


TRAITEMENT

- Répartition du tonnage collecté (en 2005).

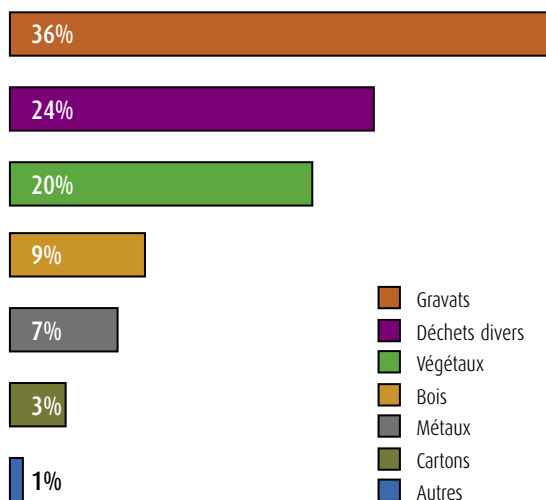


- Evolution de la part de déchets valorisés depuis 2003.

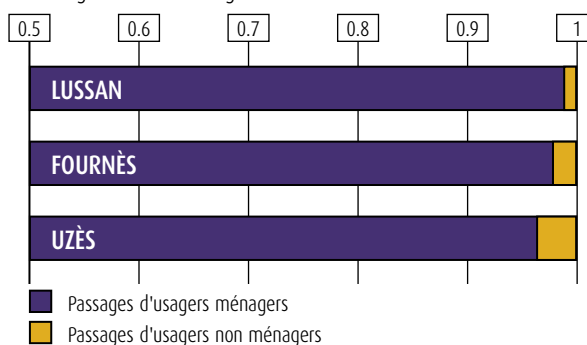


DECHETTERIES

- Répartition des tonnages réceptionnés sur les 3 déchetteries.



- Fréquentation des déchetteries : répartition entre les usagers ménagers et non ménagers.

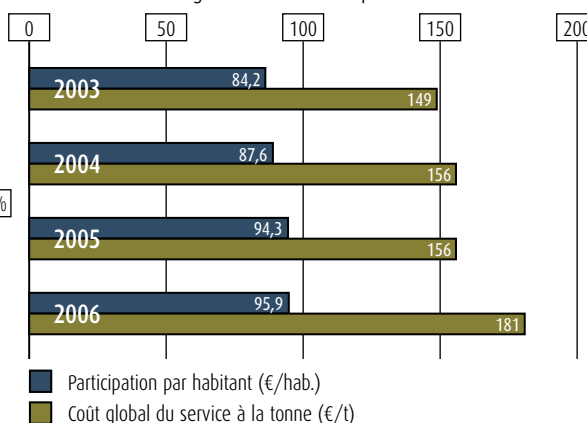


- Nombre de cartes créées au 31/12/2006 :

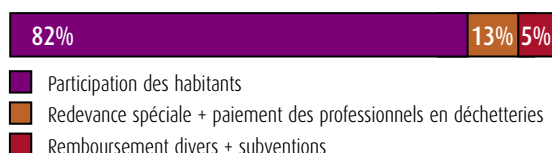
- Pour les usagers non ménagers : 228
- Pour les usagers ménagers : 3 463

INDICATEURS FINANCIERS

- Evolution du coût global du service depuis 2003.



- Financement du service :



- PARTICIPATION PAR HABITANT : 95.9 €/an.

A N N E X E S

Tableaux de bord	Bilan tonnage 2006 - Collecte des ménages
Tableaux de bord	Bilan tonnage 2006 - Collecte des professionnels
Tableaux de bord	Bilan tonnage 2006 - Déchetteries
Tableaux de bord	Synthèse 2006
Tableaux de bord	Comparaison tonnages 2006-2005

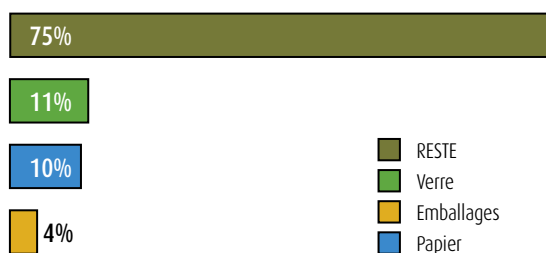
Bilan tonnage 2006 - Collecte des ménages

Tonnage collectés déchets		01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	Total
Collecte à la source des B.I.	Reste	799,14	558,92	548,22	619,34	620,98	687,68	808,16	878,90	627,86	637,66	585,46	594,32	7966,64
Collecte PAV (tonnage)	Verre	57,76	97,00	97,00			359,41			371,92			245,69	1228,78
	Emballages	16,14	23,46	39,66	37,14	40,70	46,08	43,72	55,00	36,62	40,14	35,80	28,48	442,94
	Taux de refus mensuels facturés	27,77%	27,77%	56,53%	53,85%	46,19%	42,97%	46,20%	40,05%	40,22%	35,67%	37,65%	37,57%	
	Tonnage refus facturés	5	7	22	20	19	20	20	22	15	14	14	11	
	Papiers	67,56	62,78	108,14	97,96	96,24	102,72	91,12	108,90	97,68	103,78	88,48	81,72	1107,08
	Taux de refus mensuels facturés	3,98%	3,98%	3,98%	5,80%	7,00%	6,80%	4,70%	4,70%	4,70%	7,47%	7,19%	6,75%	
	Tonnage refus facturés	3	3	4	6	7	7	4	5	5	8	6	6	
TOTAL COLLECTE SELECTIVE		141,46	183,24	244,80	135,10	136,94	508,21	134,84	163,90	506,22	143,92	124,28	355,89	2778,80
TOTAL GENERAL		940,60	742,16	793,02	754,44	757,92	1195,89	943,00	1042,80	1134,08	781,58	709,74	950,21	10745,44
PROPORTION CS/OM		15,04%	24,69%	30,87%	17,91%	18,07%	42,50%	14,30%	15,72%	44,64%	18,41%	17,51%	37,45%	25,86%

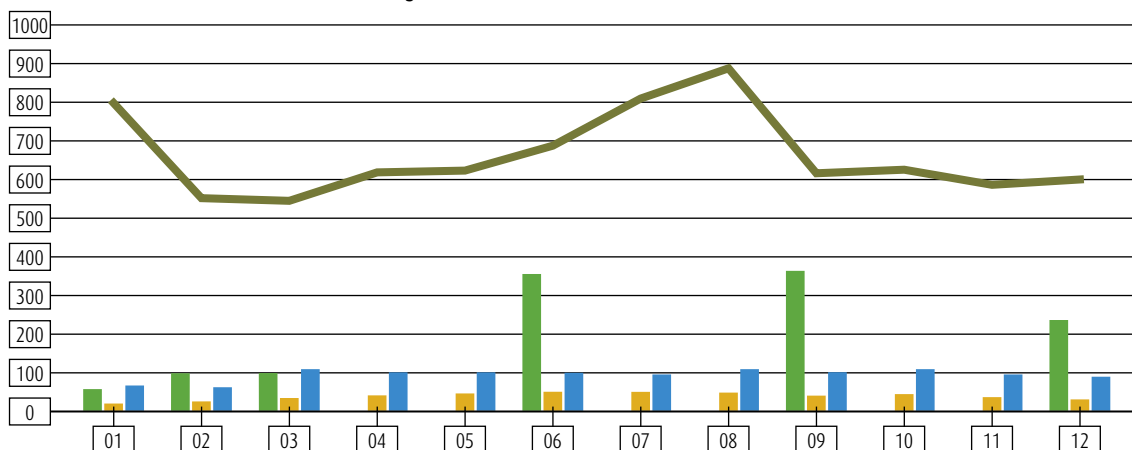
Ratio sur le volume de déchets collectés	OM kg/hab	27,65	19,34	18,97	21,43	21,49	23,8	27,96	30,41	21,73	22,06	20,26	20,56	275,66
	Verre kg/hab	2	3,36	3,36	0	0	12,44	0	0	12,87	0	0	8,5	42,52
Emballage kg/hab	0,56	0,81	1,37	1,29	1,41	1,59	1,51	1,9	1,27	1,39	1,24	0,99	15,33	
Papier kg/hab	2,34	2,17	3,74	3,39	3,33	3,55	3,15	3,77	3,38	3,59	3,06	2,83	38,31	
Total CS kg/hab	4,89	6,34	8,47	4,67	4,74	17,59	4,67	5,67	17,52	4,98	4,3	12,31	96,15	
TOTAL DÉCHETS KG/Hab (hors déchetterie)	32,55	25,68	27,44	26,11	26,23	41,38	32,63	36,08	39,24	27,04	24,56	32,88	371,81	
Déchetteries													279,00	
TOTAL MÉNAGES													650,81	

Statistiques	Déchets	Moy.	Min.	Max.
	OM	663,89	548,22	878,90
Verre	204,80	57,76	371,92	
Emballage	36,91	16,14	55,00	
Papier	92,26	62,78	108,90	
CS	231,57	124,28	508,21	

• Répartition des tonnages collectés par nature de déchets



• Evolution du tonnage de déchets collectés

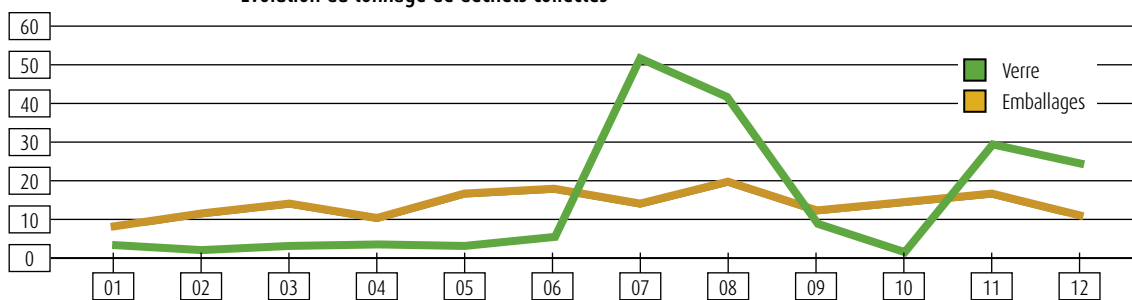


Bilan tonnage 2006 - Collecte des professionnels

Déchets	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	Total
Carton Pro (t)	7,60	11,34	13,40	10,44	16,14	16,88	13,34	20,42	12,48	14,08	15,4	11,36	162,88
Verre Pro (t)	2,72	1,82	2,50	3,07	2,99	4,87	51,12	41,88	9,34	0,12	29,81	24,08	174,32
TOTAL	10,32	13,16	15,90	13,51	19,13	21,75	64,46	62,30	21,82	14,20	45,21	35,44	337,20

	Déchets	Moy.	Min.	Max.
statistiques	Carton	13,57	7,60	20,42
	Verre	14,53	0,12	51,12

• Evolution du tonnage de déchets collectés

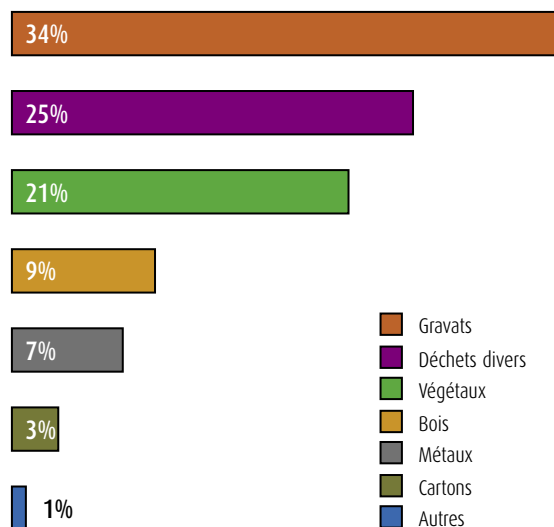


Bilan tonnage 2006 - Déchetterie d'Uzès

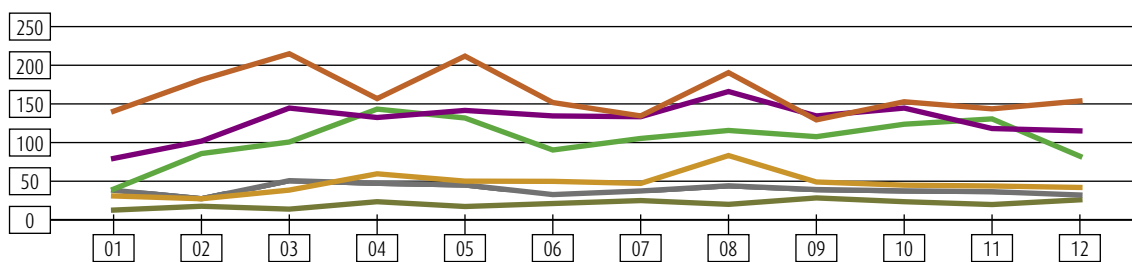
Déchets	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	Total
Déchetterie													
Bois	28,54	28,00	38,92	61,60	52,50	49,64	47,58	73,02	47,96	44,64	38,88	36,48	548
Végétaux	38,60	82,18	104,08	140,24	126,44	90,36	101,60	110,90	103,20	117,56	127,98	77,3	1220
Cartons	7,38	14,86	13,10	16,80	14,10	17,88	22,10	17,62	20,16	14,46	9,84	13,6	182
D. divers	72,34	101,12	142,68	128,74	135,78	128,50	128,98	164,12	134,10	144,04	113,12	112,24	1506
Métaux	36,50	27,04	51,90	48,20	45,32	30,52	35,70	42,58	34,66	32,04	31,82	22,04	438
Gravats	143,16	179,00	211,90	152,34	210,78	153,48	130,50	184,79	131,36	150,32	144,38	151,6	1944
DMS		2,29		1,80	1,15		2,97	1,94	1,18	2,243			14
Piles		0,74						0,92				0,95	3
Batteries	1,20	1,38		1,66	0,66		0,81	0,75					6
DEEE	2,42	1,68	3,51	3,31	3,81	3,63	5,55	5,52	1,47	7,157	4,89	2,1	45
Bouchons													3
Huiles	0,90	0,81	0,81	0,81		1,62		0,90	0,63	0,81	0,72	0,26	8
TOTAL	331,04	439,10	566,90	555,50	590,54	475,63	475,79	603,06	474,72	513,27	471,63	416,57	5917

Déchets	Moy.	Min.	Max.
Statistiques			
Bois	45,65	28,00	73,02
Végétaux	101,70	38,60	140,24
Cartons	15,16	7,38	22,10
D. divers	125,48	72,34	164,12
Métaux	36,53	22,04	51,90
Gravats	161,97	130,50	211,90
DMS	1,94	1,15	2,97
Piles	0,87	0,74	0,95
Batteries	1,08	0,66	1,66
DEEE	3,75	1,47	7,16
Bouchons	3,00	3,00	3,00
Huiles	0,83	0,26	1,62

• Répartition des tonnages collectés par nature de déchets



• Evolution du tonnage de déchets collectés

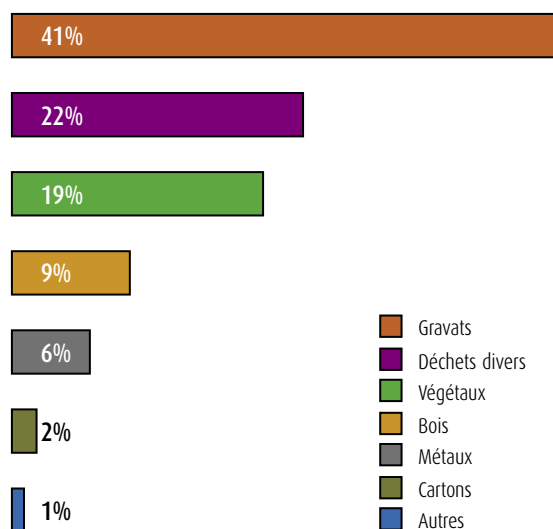


Bilan tonnage 2006 - Déchetterie de Fournès

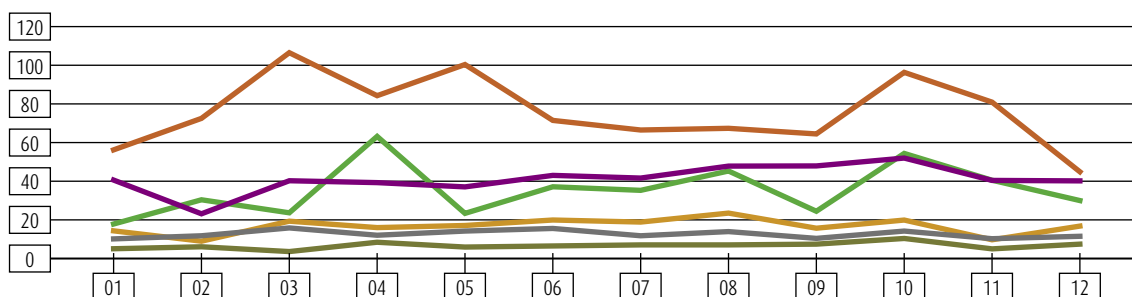
Déchets	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	Total
Déchetterie													
Bois	11,74	7,48	18,34	14,68	16,86	20,46	19,38	23,79	16,10	19,64	6,56	15,28	190
Végétaux	17,80	28,78	23,42	62,82	23,02	38,16	35,84	43,20	23,08	51,16	40,04	30,20	418
Cartons	3,64	4,20	2,32	6,40	3,28	3,46	3,94	4,32	4,24	8,44	1,68	3,82	50
D. divers	40,34	23,62	40,20	39,96	37,50	42,42	41,14	44,84	45,46	47,92	41,30	40,33	485
Métaux	8,94	13,38	15,44	10,32	11,72	13,14	9,40	12,82	6,44	13,66	8,06	9,40	133
Gravats	56,18	72,64	106,80	83,62	101,60	71,02	66,76	67,30	64,14	96,24	79,42	45,98	912
DMS				0,83	0,33			1,22		1,515			4
Piles													0
Batteries	0,60	0,70		0,60									2
DEEE		1,50	1,39		2,13	1,49	1,80			3,02	1,99		13
Bouchons													0
Huiles	0,45		0,54				0,81		0,72		0,90		3
TOTAL	139,69	152,30	208,45	219,23	196,43	190,15	179,07	197,49	160,18	241,59	179,95	145,01	2210

Déchets	Moy.	Min.	Max.
Statistiques			
Bois	15,86	6,56	23,79
Végétaux	34,79	17,80	62,82
Cartons	4,15	1,68	8,44
D. divers	40,42	23,62	47,92
Métaux	11,06	6,44	15,44
Gravats	75,98	45,98	106,80
DMS	0,97	0,33	1,52
Piles			
Batteries	0,63	0,60	0,70
DEEE	1,90	1,39	3,02
Bouchons			
Huiles	0,68	0,45	0,90

• Répartition des tonnages collectés par nature de déchets



• Evolution du tonnage de déchets collectés

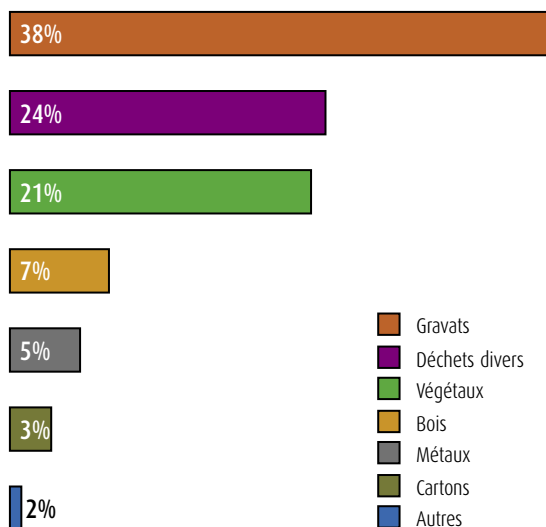


Bilan tonnage 2006 - Déchetterie de Lussan

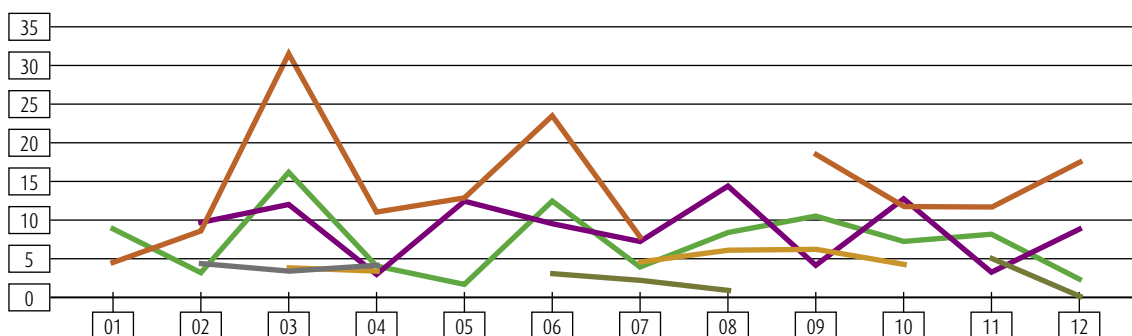
Déchets	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	Total
Déchetterie													
Bois			3,98	3,45			4,80	5,90	6,24	4,48			28,85
Végétaux	8,84	3,60	16,70	4,22	1,98	12,68	3,98	8,14	10,26	7,36	8,14	2,52	88,42
Cartons		1,22				3,38	2,42	1,12			4,96	0,42	13,52
D. divers		9,78	12,10	4,14	12,62	9,70	7,00	14,50	4,36	12,68	3,50	8,74	99,12
Métaux		4,44	3,68	4,38		5,72		3,50					21,72
Gravats	4,68	8,44	31,74	10,88	12,88	23,80	7,54		18,10	11,66	11,50	16,84	158,06
DMS	1,00				1,15				0,74				2,89
Piles													0,00
Batteries	0,04								0,28				0,32
DEEE							1,34				2,30		3,64
Bouchons													0,00
Huiles			0,90										0,90
TOTAL	14,56	27,48	69,10	27,07	28,63	55,28	27,08	33,16	39,98	36,18	30,40	28,52	417,44

Déchets	Moy.	Min.	Max.
Statistiques			
Bois	4,81	3,45	6,24
Végétaux	7,37	1,98	16,70
Cartons	2,25	0,42	4,96
D. divers	9,01	3,50	14,50
Métaux	4,34	3,50	5,72
Gravats	14,37	4,68	31,74
DMS	0,96	0,74	1,15
Piles	0,00	0,00	0,00
Batteries	0,16	0,04	0,28
DEEE	1,82	1,34	2,30
Bouchons	0,00	0,00	0,00
Huiles	0,90	0,90	0,90

• Répartition des tonnages collectés par nature de déchets



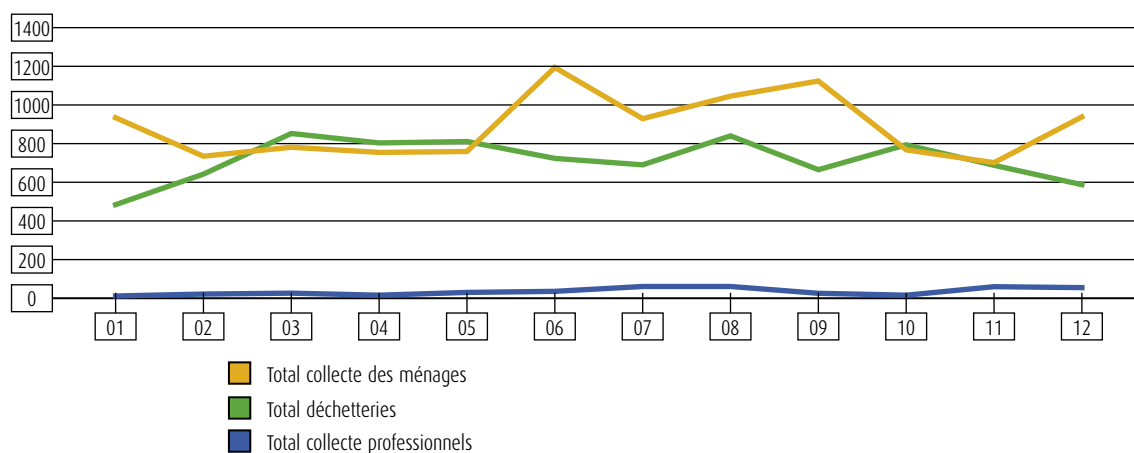
• Evolution du tonnage de déchets collectés



Synthèse 2006

Déchets	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	Total	
Collecte des ménages	Reste	799,14	558,92	548,22	619,34	620,98	687,68	808,16	878,90	627,86	637,66	585,46	594,32	7 966,64
	Verre	57,76	97,00	97,00	0,00	0,00	359,41	0,00	0,00	371,92	0,00	0,00	245,69	1 228,78
	Emballage	16,14	23,46	39,66	37,14	40,70	46,08	43,72	55,00	36,62	40,14	35,80	28,48	442,94
	Papier	67,56	62,78	108,14	97,96	96,24	102,72	91,12	108,90	97,68	103,78	88,48	81,72	1 107,08
	CS	141,46	183,24	244,80	135,10	136,94	508,21	134,84	163,90	506,22	143,92	124,28	355,89	2 778,80
TOTAL COLLECTE DES MÉNAGES	940,60	742,16	793,02	754,44	757,92	1195,89	943,00	1042,80	1134,08	781,58	709,74	950,21	10 745,44	
Professionnels	Cartons	7,60	11,34	13,40	10,44	16,14	16,88	13,34	20,42	12,48	14,08	15,40	11,36	162,88
	Verre	2,72	1,82	2,50	3,07	2,99	4,87	51,12	41,88	9,34	0,12	29,81	24,08	174,32
TOTAL COLLECTE PROFESSIONNELS	10,32	13,16	15,90	13,51	19,13	21,75	64,46	62,30	21,82	14,20	45,21	35,44	337,20	
Déchetteries	Bois	40,28	35,48	61,24	79,73	69,36	70,10	71,76	102,71	70,30	68,76	45,44	51,76	766,92
	Végétaux	65,24	114,56	144,20	207,28	151,44	141,20	141,42	162,24	136,54	176,08	176,16	110,02	1 726,38
	Cartons	11,02	20,28	15,42	23,20	17,38	24,72	28,46	23,06	24,40	22,90	16,48	17,84	245,16
	Déchets divers	112,68	134,52	194,98	172,84	185,90	180,62	177,12	223,46	183,92	204,64	157,92	161,31	2 089,91
	Métaux	45,44	44,86	71,02	62,90	57,04	49,38	45,10	58,90	41,10	45,70	39,88	31,44	592,76
	Gravats	204,02	260,08	350,44	246,84	325,26	248,30	204,80	252,09	213,60	258,22	235,30	214,42	3 013,37
	DMS	1,00	2,29	0,00	2,63	2,63	0,00	2,97	3,17	1,92	3,76	0,00	0,00	20,37
	Piles	0,00	0,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,92	0,00	0,00	0,00	0,95	2,61
	Batteries	1,84	2,08	0,00	2,26	0,66	0,00	0,81	0,75	0,28	0,00	0,00	0,00	8,68
	DEEE	2,42	3,18	4,90	3,31	5,93	5,12	8,69	5,52	1,47	10,17	9,18	2,10	61,98
	Bouchons	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,60
	Huiles	1,35	0,81	2,25	0,81	0,00	1,62	0,81	0,90	1,35	0,81	1,62	0,26	12,59
	TOTAL DÉCHETTERIE	485,29	618,88	844,45	801,80	815,60	721,06	681,94	833,72	674,87	791,04	681,98	590,01	8 543,32
TOTAL GENERAL	1436,21	1374,20	1653,37	1569,75	1592,65	1938,70	1689,40	1938,82	1830,77	1586,82	1436,93	1575,75	19 623,36	
PROPORTION DÉCHETS VALORISÉS	36,51%	49,54%	55,05%	49,53%	49,34%	55,21%	41,68%	43,14%	55,66%	46,92%	48,27%	52,05%	48,77%	

• Evolution du tonnage de déchets collectés



Comparaison tonnages 2005-2006

Déchets	Années 05-06			T1 - Années 05-06			T2 - Années 05-06			T3 - Années 05-06			T4 - Années 05-06			
	2005	2006	%	2005	2006	%	2005	2006	%	2005	2006	%	2005	2006	%	
Collecte des ménages	Reste	11198	7967	-29%	2453	1906	-22%	2942	1928	-35%	3294	2315	-30%	2508	1817	-28%
	Verre	995	1229	24%	194	252	30%	236	359	52%	354	372	5%	210	246	17%
	Emballage	201	443	121%	41	79	93%	51	124	143%	62	135	119%	47	104	123%
	Papier	723	1107	53%	156	239	53%	170	297	75%	202	298	47%	195	274	41%
	sous-total CS	1918	2779	45%	391	570	46%	457	780	71%	618	805	30%	452	624	38%
TOTAL COLLECTE DES MÉNAGES	13116	10745	-18%	2844	2476	-13%	3399	2708	-20%	3913	3120	-20%	2960	2442	-18%	
UNM	Cartons	68	163	141%	15	32	116%	11	44	311%	19	46	144%	23	41	77%
	Verre	54	174	222%	8	7	-15%	9	11	26%	13	102	720%	25	54	120%
TOTAL COMMERÇANTS	122	337	177%	23	39	69%	19	54	182%	32	149	372%	48	95	99%	
Déchetteries	Bois	604	767	27%	91	137	51%	198	219	11%	182	245	35%	133	166	24%
	Végétaux	1377	1726	25%	215	324	51%	384	500	30%	366	440	20%	412	462	12%
	Cartons	283	245	-13%	51	47	-8%	74	65	-12%	91	76	-16%	67	57	-14%
	Déchets divers	1385	2090	51%	258	442	71%	379	539	42%	394	585	48%	354	524	48%
	Métaux	591	593	0%	121	161	33%	156	169	9%	170	145	-15%	144	117	-19%
	Gravats	2787	3013	8%	461	815	77%	796	820	3%	707	671	-5%	822	708	-14%
	DMS	20	20	3%	2	3	65%	5	5	12%	8	8	-4%	5	4	-20%
	Piles	2	3	8%	0	1	120%	1	0	-100%	0	1		1	1	-11%
	Batteries	26	9	-67%	3	4	21%	7	3	-58%	9	2	-79%	8	0	-100%
	DEEE	42	62	46%	6	11	66%	9	14	68%	13	16	25%	15	21	43%
	Bouchons	2	0		1	0		0	0		0	0		1	0	
	Huiles	9	13	34%	2	4	81%	3	2	-10%	3	3	21%	2	3	57%
TOTAL DÉCHETTERIE	7128	8541	20%	1212	1949	61%	2011	2339	16%	1940	2191	13%	1965	2063	5%	
TOTAL GENERAL	20366	19623	-4%	4080	4464	9%	5430	5101	-6%	5885	5459	-7%	4972	4600	-8%	
PROPORTION DÉCHETS VALORISÉS	38,21	48,75	28%	33,55	47,39	41%	38,83	51,63	33%	37,32	46,89	26%	42,43	49,01	16%	



Syndicat Intercommunal de
Collecte et de Traitement
des Ordures Ménagères
de la région d'Uzès
9, rue Paul Foussat 30700 Uzès
sictomu@sictomu.fr
www.sictomu.org

RAPPORT ANNUEL 2006
Conception & réalisation : inmédia
Impression sur papier 100% recyclé
J U I N 2 0 0 7

The logo for SICTOMU features the word "SICTOMU" in a white, serif, all-caps font. A white, curved line starts under the 'S', loops under the 'I', 'C', and 'T', and ends under the 'U'.

SICTOMU